

**INFORMATION DES DIFFUSEURS DE LA ZONE DE CHALANDISE CONCERNEE PAR UNE PROPOSITION
DIFFUSEUR SOUMISE A LA CDR - LETTRE TYPE MISE A DISPOSITION DES DEPOSITAIRES**

[Coordonnées du diffuseur de presse]

[Date]

Objet : Proposition diffuseur

[Civilité]

Je vous informe qu'une Proposition diffuseur a été présentée concernant la création d'un [nature du projet de création + activité commerciale + lieu d'implantation] situé à l'adresse suivante :

[adresse]

Cette Proposition diffuseur va prochainement faire l'objet d'une demande d'agrément à la Commission du réseau (CDR) du Conseil supérieur des messageries de presse (CSMP).

Le dossier sera instruit par le Secrétariat permanent du CSMP.

Toutes les informations sur la CDR, sur les Propositions dont elle est saisie et sur la procédure suivie pour les examiner, sont disponibles sur le site Internet du CSMP (www.csmpresse.fr), rubrique « Commission du réseau » en page d'accueil.

Je vous rappelle que le règlement intérieur du CSMP prévoit que toute personne intéressée peut transmettre au Secrétariat permanent du CSMP (99, boulevard Malesherbes, 75008 PARIS) des observations écrites sur les Propositions diffuseur soumises à l'examen de la CDR.

Ces observations doivent être adressées, par lettre recommandée, au plus tard deux semaines après la mise en ligne de la Proposition sur le site Internet du CSMP, sauf si l'urgence a été déclarée auquel cas le délai ouvert pour présenter d'éventuelles observations est ramené à cinq jours à compter de la publication de l'avis. Les observations reçues dans les délais sont communiquées par le Secrétariat permanent du CSMP aux membres de la CDR avant qu'ils prennent une décision.

Je vous prie d'agréer, [Civilité], mes salutations distinguées.

[Prénom et Nom du dépositaire]

[Signature]